

**ECOLE MATERNELLE MARIE CURIE DE SAINT GERMAIN DU BOIS**  
**Circonscription de LOUHANS**

Téléphone : 03 85 72 00 52

Courriel : [0711417E@ac-dijon.fr](mailto:0711417E@ac-dijon.fr)

Adresse : route de Chalon

71330 Saint Germain du Bois

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE DU VENDREDI 20 MARS 2015**

*Début de la séance à 18h00*

Membres présents :

Madame PERRUSSON, directrice de l'école,

Madame MARIZY, adjointe au maire de Saint Germain du Bois,

Monsieur MICHELIN, maire de Bouhans,

Madame BERBON et Madame FERRIER, enseignantes,

Madame DE ROSA et Madame FRANCO, représentantes des parents d'élèves,

Madame GAUTHIER, Déléguée Départementale de l'Education Nationale,

Madame ARTUS et Madame MOISSON, ATSEM.

Membres excusés :

Monsieur RENAULT, Inspecteur de l'Education Nationale,

Monsieur VALETTE, enseignant spécialisé du RASED,

Madame ROBELIN, maire de Saint Germain du Bois,

Madame VIEUX, Déléguée Départementale de l'Education Nationale.

Membres absents :

Monsieur ROUFFIANGE, maire de Serley,

Madame CATRY, représentante des parents d'élèves.

### **L'ECOLE ET SON FONCTIONNEMENT :**

▪ **Les effectifs actuels**

Actuellement, 7 élèves sont inscrits en toute petite section, 18 en petite section, 17 en moyenne section et 20 en grande section, soit 62 élèves ainsi répartis dans les 3 classes : 7 TPS + 18 PS = 25 élèves, 17 élèves en MS et 20 élèves en GS.

▪ **Prévision des effectifs pour la rentrée 2015**

Les prévisions d'effectifs pour la rentrée du mois de septembre 2015 sont les suivantes : 16 élèves en toute petite section nés en 2013, 19 élèves en petite section nés en 2012, 13 élèves en moyenne section nés en 2011 et 17 élèves en grande section nés en 2010, soit 65 élèves.

Les dates et les modalités des inscriptions pour la rentrée scolaire 2015 seront communiquées via le cahier de liaison et seront affichées à l'école ainsi que dans les mairies de Saint Germain du Bois, de Bouhans et de Serley. Elles seront aussi diffusées dans les journaux locaux : le Journal de Saône-et-Loire et L'Indépendant.

Pour rappel : - seuls les élèves non scolarisés à l'école maternelle de Saint Germain du Bois durant l'année scolaire 2014-2015 seront concernés par ces inscriptions,

- l'école maternelle Marie Curie de Saint Germain du Bois accueille les enfants domiciliés sur les communes de Saint Germain du Bois et de Bouhans. Les enfants domiciliés sur la commune de Serley sont accueillis à Saint Germain du Bois uniquement pour leurs années de toute petite et de petite sections de maternelle puis ils doivent poursuivre leur scolarité à Serley à partir de l'année de moyenne section de maternelle.

Les inscriptions à l'école maternelle Marie Curie de Saint Germain du Bois pour l'année scolaire 2015-2016 concernent les enfants nés entre le 1er janvier et le 1er septembre 2013, ainsi que tous les enfants nés en 2012, 2011, 2010 qui n'ont jamais été scolarisés ou qui l'étaient dans une autre école et à condition qu'ils aient acquis une propreté corporelle suffisante et régulière.

L'inscription de votre enfant à l'école maternelle se fait en deux temps : - vous devez d'abord vous rendre à la mairie de votre domicile, il vous sera alors remis une demande d'inscription,

- vous devrez ensuite vous présenter à l'école maternelle le vendredi 22 mai 2015 entre 17h00 et 19h00, le vendredi 29 mai 2015 entre 17h00 et 19h00 ou sur rendez-vous uniquement en cas d'impossibilité ces deux jours.

L'inscription de votre enfant sera alors enregistrée par la directrice de l'école sur présentation de la demande d'inscription délivrée par votre mairie et remplie par vos soins, du livret de famille et d'un document attestant que votre enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge (carnet de vaccinations) ou d'un certificat médical de contre-indication.

Si votre enfant a déjà été scolarisé dans une autre école, vous devrez aussi fournir le certificat de radiation fourni par la précédente école ainsi que le livret scolaire de votre enfant.

#### ▪ **Evolution des rythmes scolaires pour la rentrée 2015**

Un comité de pilotage, composé des représentants des différents acteurs, structures et partenaires en matière éducative sur la commune de Saint Germain du Bois, a été créé début 2015 afin d'élaborer un projet éducatif territorial pour la rentrée du mois de septembre 2015 dans le cadre de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

Plusieurs pistes sont actuellement à l'étude : propositions d'activités diverses aux élèves dans le cadre des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) par les employés municipaux et d'éventuels bénévoles et aménagement de l'emploi du temps scolaire et périscolaire : horaires inchangés le matin, reprise de l'école l'après-midi à 13h45 au lieu de 13h30 et fin des cours à 16h00 au lieu de 15h45. Les NAP auraient lieu de 13h30 à 13h45 et de 16h00 à 16h30 au lieu de commencer à 15h45 et de finir à 16h30. Le départ des bus serait prévu à 16h00 avec le maintien de la garderie jusqu'à 18h30.

Néanmoins, les enseignantes devant effectuer un accueil des élèves 10 minutes avant les horaires d'ouverture de l'école (c'est-à-dire dès 13h35 en cas de reprise de l'école à 13h45), il est évoqué de décaler les NAP afin qu'elles aient plutôt lieu de 13h20 à 13h35 pour éviter qu'elles ne se déroulent en même temps que le temps d'accueil des enseignantes, évitant ainsi toute confusion. Cette proposition sera discutée lors du prochain comité de pilotage qui aura lieu le lundi 23 mars 2015.

Une fois les orientations définies, ce projet éducatif territorial sera formalisé puis soumis à la validation de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale et à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

#### ▪ **Les crédits scolaires**

Ces crédits servent à acheter les fournitures scolaires courantes (cahiers, classeurs, crayons, feuilles...) ainsi que du matériel pédagogique pour travailler en classe.

Les crédits scolaires alloués par la mairie pour l'année civile 2015 s'élèvent à 50 euros par élève.

#### ▪ **La coopérative scolaire et les actions d'autofinancements**

Pour rappel, l'école est affiliée à l'Office Central de la Coopérative de l'Ecole (OCCE).

A ce titre, un compte bancaire intitulé « Coopérative Scolaire », contrôlé par cet office, est alimenté par les dons des parents d'élèves et les actions d'autofinancement organisées par l'école qui seront présentées plus loin.

Cet argent sert à enrichir le quotidien de la classe (achat de matériel pédagogique, d'ingrédients pour les recettes de cuisine, financement des goûters, spectacle, sorties scolaires...).

Les recettes et dépenses réalisées en début d'année scolaire ont déjà été présentées lors du précédent conseil d'école.

Les nouvelles recettes enregistrées sont les suivantes : - vente de chocolats à Noël : 393,43 euros,

- photos individuelles : 310 euros,

- dons des parents d'élèves pour le deuxième trimestre : 399 euros,

- photos de carnaval : 257,77 euros.

Les nouvelles dépenses réalisées sont les suivantes : - achat de fournitures diverses : 212,33 euros,

- achat de matériel divers pour les classes (fabrication d'objets,

ingrédients pour cuisiner à l'occasion des anniversaires, matériel pour les coins jeux, calendriers de l'Avent, décorations de Noël, album et jeux pédagogiques pour travailler en classe) : 501,55 euros,

- goûter de Noël et de Carnaval : 54,90 euros.

Le solde de ce compte au 18 février 2014 est de 2117,72 euros.

Les prochaines recettes proviendront : - de la tombola organisée par l'école maternelle : chaque famille s'est déjà vue remettre une grille de 20 cases à vendre (1euro 50 la case), le tirage au sort pour gagner des lapins en chocolat aura lieu le mardi 31 mars 2015 (un seul numéro gagnant sera tiré au sort et sera donc valable pour toutes les grilles ; si la case gagnante est invendue, aucun lot ne sera attribué à la grille),

- des photos des groupes-classes fin mai/début juin 2015,
- des dons des parents d'élèves pour le troisième trimestre.

Les prochaines dépenses connues seront les suivantes : - spectacle offert aux élèves prévu le jeudi 2 avril 2015 : 235 euros,  
- goûter de Pâques,  
- sortie scolaire pour les trois classes envisagée le lundi 22 juin 2015 à Diverti'parc à Toulon-sur-Arroux : environ 620 euros + la location de deux bus pour la journée (prévision de 600 euros), soit une prévision de l'ordre de 1220 euros au minimum.

## **LES PROJETS :**

- Les trois classes continuent de se rendre à tour de rôle à la bibliothèque de Saint Germain du Bois. Les classes de TPS/PS et de MS s'y sont rendues le vendredi 13 mars 2015 et y retourneront le vendredi 5 juin 2015. La classe de GS s'y est rendue le vendredi 30 janvier 2015 et s'y rendra à nouveau le vendredi 10 avril 2015.

De plus, au cours des mois de février et de mars 2015, les élèves de grande section, comme ceux d'autres écoles, ont participé au prix Livrentête en collaboration avec la bibliothèque de Saint Germain du Bois. Les cinq albums de jeunesse sélectionnés pour ce prix ont été lus en classe et chaque élève a voté pour son livre préféré.

Le classement final des albums sera finalement connu lorsque toutes les écoles auront remonté les résultats des votes.

- Grâce aux bénéfices réalisés lors des différentes actions d'autofinancement, un spectacle sera offert aux élèves des trois classes par la Coopérative scolaire : *Les lutins et le Cordonnier*, qui est l'adaptation d'un conte de GRIMM. Le choix des enseignantes s'est porté sur ce spectacle puisqu'il est en lien avec le thème des contes traditionnels étudié dans les trois classes.

La représentation aura lieu le jeudi matin 2 avril 2015 dans la salle de motricité de l'école maternelle.

- Le mercredi matin 8 avril 2015, à l'occasion de Pâques, une grande chasse aux œufs sera organisée dans la cour de l'école (si les conditions météorologiques le permettent).

Celle-ci sera suivie d'un goûter pour les trois classes, offert par la Coopérative scolaire, en fonction de ce qui aura été trouvé...

- Les élèves de grande section se rendront à la piscine de Saint Germain du Bois à partir de mi-mai et jusqu'à début juillet 2015, accompagnés de Madame ARTUS, ATSEM, de parents d'élèves agréés spécialement par l'Education Nationale pour cette activité et de Madame PERRUSSON, leur enseignante.

Les trajets devant s'effectuer à pied, il est prévu de ne s'y rendre qu'une seule fois par semaine (le jeudi matin) au lieu des deux initialement prévues afin d'éviter de prendre trop de retard dans les autres domaines d'apprentissage travaillés en classe. Les élèves s'y rendront donc 7 fois : départ de l'école prévu à 9h10 et retour à 11h20.

- Un projet est en cours d'élaboration par les deux enseignantes de grande section et de cours primaire afin de permettre aux élèves de grande section de découvrir l'école élémentaire et leur classe pour la rentrée prochaine.

L'objectif de ce projet est de commencer à familiariser les élèves de grande section avec leur future école et leur future enseignante afin de dédramatiser le passage au CP et de limiter au maximum les éventuelles difficultés d'adaptation qui pourraient apparaître lors de ce passage.

De plus amples informations seront données dans le cahier de liaison lorsque ce projet sera finalisé.

- Un projet de sortie scolaire le lundi 22 juin 2015, financé par la Coopérative scolaire, est actuellement en cours de préparation. Il s'agirait, pour les trois classes de l'école, de se rendre une journée à Diverti'parc à Toulon-sur-Arroux.

De plus amples informations seront données dans le cahier de liaison lorsque ce projet sera finalisé.

- Le matin du jeudi 2 juillet 2015, si les conditions météorologiques le permettent, les élèves des trois classes se rendront à proximité de la piscine pour faire des jeux collectifs et pique-niquer le midi dans le parc situé à proximité de l'école.

## **LES REALISATIONS ET LES BESOINS :**

- Nous remercions la mairie pour la réparation de la porte d'entrée de l'école qui peut à nouveau s'ouvrir en grand, facilitant ainsi le passage des parents.
  
  - Des demandes en matériel et investissement ont déjà été transmises à la mairie de Saint Germain du Bois et sont dans l'attente d'une réponse - installation de coins afin de sécuriser, pour les élèves, les étagères du vestiaire de la classe des TPS/PS,
    - installation de trois cloisons mobiles dans la classe des TPS/PS,
    - signalement d'une fuite d'eau provenant du plafond dans la réserve,
    - signalement de vitres fendues dans la classe des MS et dans la salle de motricité,
    - achat d'un ordinateur portable afin que chaque classe puisse être équipée d'un outil informatique (celle de Madame FERRIER n'en dispose pas actuellement) : la mairie informe le Conseil d'école que cette demande a été acceptée et que ce matériel sera prochainement acquis,
    - achat d'un vidéoprojecteur pour l'école : la mairie informe le Conseil d'école que cette demande a été acceptée et que ce matériel sera prochainement acquis,
    - réfection des murs de la classe des TPS/PS,
    - recrutement d'une troisième ATSEM pour que chaque classe puisse disposer d'une ATSEM à temps plein,
    - les projets de réfection de la cour de récréation et des sanitaires sont-ils toujours d'actualité ?
- Réponse de la mairie : le projet de réfection de la cour de récréation est toujours d'actualité mais il n'a pas encore été programmé dans le temps et la réfection des sanitaires n'est pas prévue pour le moment.

## **QUESTIONS TRANSMISES AUX REPRESENTANTS DE PARENTS D'ELEVES :**

Aucune question n'a été transmise.

**Le prochain conseil d'école aura lieu le vendredi 12 juin 2015 à 18h00 à l'école maternelle.**

*La séance est levée à 19h45*

Maud PERRUSSON,  
Directrice de l'école maternelle Marie Curie  
de Saint Germain du Bois